Quarantième Année — N° 74. Mercredi 23 Septembre 1925 Bureaux: rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Une mise au point nécessaire

Dans un article intitulé « Il a plus d'un tour dans son sac », M. Naine, dans la « *Sentinelle* », après avoir gratifié M. le Conseiller fédéral Schulthess de maintes gentillesses, lui reproche d'avoir paralysé l'opposition des coopératives et de l'industrie horlogère au protectionnisme et plus spécialement au tarif général de douanes, dont le projet est actuellement en discussion devant une Commission du Conseil national.

Pour justifier cette appréciation, en ce qui concerne spécialement l'horlogerie, M. Naine se base sur un article de la *P. S. M.* publié dans la *Fédération Horlogère* du 4 septembre, sous le titre de « Industrie et tarif douanier ». Or, cet article ne fait aucune allusion quelconque au projet de tarif général, mais M. Naine, dans un but facile à comprendre, confond volontairement cette question avec celle développée dans notre journal et qui a trait aux mesures urgentes qu'il y a lieu de prendre en vue d'assurer aux industries d'exportation suisses l'écoulement normal de leurs produits.

M. Naine ne peut l'ignorer, puisqu'il fait partie de la Commission chargée de l'examen du tarif général et qui, dans sa séance du 29 août à Kandersteg, après une discussion approfondie a pris, par 21 voix contre 1 (celle de M. Naine) et 3 abstentions, la résolution suivante:

« Vu les mesures surprenantes qui ont été dé-
« crétées tout récemment en matière de politique
« douanière par divers Etats européens et qui sont
« particulièrement menaçantes pour l'économie, l'in-
« dustrie et l'agriculture suisses, la Commission du
« tarif douanier invite le Conseil fédéral à faire
« rapport le plus tôt possible sur les mesures qu'il
« y aurait lieu de prendre pour défendre les inté-
« rêts du travail national, en particulier les inté-
« rêts de l'exportation ».

Comme chacun peut s'en convaincre, c'est uniquement cette résolution qui fait l'objet de l'article incriminé et rien dans son contenu ne dénote ni un changement de principe, ni un changement d'orientation.

Les circonstances du moment nous obligent à envisager la mise en action provisoire de certaines mesures susceptibles de sauvegarder les intérêts du travail national. Notre article avait pour seul but d'examiner quelle pouvait être la nature de ces mesures. Le postulat de la Commission du Conseil national nous montre la voie à suivre, c'est d'arriver à l'élévation provisoire des taux de certains droits du tarif d'usage actuel, de façon à pouvoir négocier avec les Etats qui ont adoptés ou sont à la veille d'adopter des nouveaux tarifs douaniers.

Nous savons pertinemment que, consultées sur ce point, les sections du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie n'ont pas hésité à préconiser de telles mesures; n'en déplaise à M. Naine, qui plaint M. le Conseiller national d'avoir des alliés aussi peu sûrs que nous, ce dernier partage absolument notre point de vue et estime, comme nous, qu'il y a lieu avant tout, d'assurer l'existence de nos industrie d'exportation, quitte à examiner parallèlement quelles mesures peuvent être prises pour arriver à une réduction du coût de la vie, mesures parmi lesquelles rentre la réduction de certaines positions du projet de tarif général.

Ajoutons qu'en ce qui concerne l'industrie horlogère, toutes les sections de la Chambre suisse de l'horlogerie qui ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé, se prononcent également dans le même sens. Elles sont convaincues que, dans les circonstances actuelles, le seul moyen de sauvegarder les intérêts de notre industrie est de négocier avec les Etats qui veulent nous fermer leurs frontières; pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de les frapper directement dans leur exportation.

L'accusation formulée par M. Naine ne repose donc sur rien.

Est-il nécessaire de dire que la sauvegarde des intérêts de l'horlogerie suisse est le seul mobile qui dicte aux organes dirigeants de cette industrie leur ligne de conduite; elle fait l'objet de leurs préoccupations constantes.

L'influence que peut exercer sur la vie politique la solution des questions dont ils ont à s'occuper, les laisse indifférents, car ils ne s'en font pas, comme certains, une plate-forme électorale.

***

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le compte-rendu de la séance de la Chambre suisse du Commerce, qui eut lieu à Zurich, le 19 septembre. Chacun constatera qu'il ne fait que confirmer ce que nous venons de dire ci-dessus.

Chambre suisse du commerce

La Chambre suisse du commerce a tenu samedi dernier sa 90e séance à Zurich, avec un ordre du jour très chargé. Celui-ci portait trois questions de toute première importance: 1. les mesures douanières des Etats étrangers et la situation qui en résulte pour la Suisse; 2. le projet de nouveau tarif général; 3. le monopole du blé.

La première de ces questions, sur laquelle le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie était appelé à donner son avis au Département fédéral de l'économie publique, fut introduite par un rapport de M. E. Wetter, membre-délégué du Vorort. M. Wetter exposa les nouvelles mesures douanières prises récemment ou sur le point d'être prises par de nombreux pays, mesures qui toutes comportent des droits de douane excessivement élevés. Or la Suisse, pour entrer en négociations avec ces pays dans le but d'obtenir une réduction de ses droits préjudiciables à son exportation, ne possède que son tarif d'usage, qui n'a pas été établi dans le but de servir de base à des pourparlers. Comme le tarif général dont le projet vient d'être présenté aux Chambres fédérales n'aura sans doute pas force de loi avant longtemps, la Suisse se trouve ainsi désarmée vis-à-vis de l'étranger et c'est en considération de cet état de choses que la commission des douanes du Conseil national a, il y a quelques semaines, invité le Conseil fédéral à étudier les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour chercher à faire brèche dans les barrières douanières élevées par les Etats étrangers. Comme mesure envisagée dans ce but, on songerait avant tout à l'établissement à bref délai par le Conseil fédéral, pour un certain nombre de positions offrant un intérêt spécial pour les négociations commerciales, d'un tarif de combat provisoire que la Suisse pourrait opposer aux autres Etats dans les prochaines négociations.

Après un long échange de vues, dans lequel furent exprimés les motifs les plus divers, la Chambre suisse du commerce se déclara à l'unanimité d'accord avec une telle mesure, mais elle formula encore le vœu exprès qu'en aucun cas ce nouveau tarif de combat n'eût pour effet d'augmenter le coût de la vie.

C'est également M. Wetter qui introduisit la deuxième question à l'ordre du jour. Il donna un aperçu des réponses qu'à la suite de son enquête sur le projet de nouveau tarif général, le Vorort a reçu d'un certain nombre de sections de l'Union suisse du commerce et de l'industrie sur divers points fondamentaux relatifs au tarif général, par exemple, nature du tarif, droits sur les denrées alimentaires, mesures de rétorsion vis-à-vis de l'étranger, fixation des droits dans le tarif d'usage, approbation de celui-ci par l'Assemblée fédérale. En ce qui concerne ce dernier point, la Chambre de commerce a pris acte avec satisfaction de la proposition faite à la commission des douanes du Conseil national et dans la presse par M. Sulzer-Schmid, membre du Vorort, proposition tendant à ce que le tarif d'usage fût lui aussi soumis au referendum facultatif. Cette solution aurait pour avantage d'enlever une grande partie de son âpreté à la lutte pour et contre le tarif général, où l'on se bat sur des droits en somme hypothétiques. La Chambre suisse du commerce décida de recommander très vivement cette proposition à l'examen des autorités fédérales.

M. Sulzer, qui est également membre de la commission du Conseil national pour l'examen des mesures destinées à encourager la culture indigène du blé, présenta ensuite un rapport sur le problème du monopole du blé. Il rappela les vicissitudes, de moins en moins réjouissantes pour les adversaires du monopole, subies par cette question et en exposa l'état actuel, à savoir qu'à une écrasante majorité, la commission du Conseil national proposait un article constitutionnel unique liant les deux questions: encouragement de la culture indigène du blé et monopole alors que les Conseil des Etats avait décidé de régler ces questions dans trois articles distincts appelés à être soumis au vote populaire chacun pour soi.

La Chambre suisse du commerce exprima ses regrets de la politique zigzaguante et ondoyante suivei en cette matière par les autorités fédérales. Se référant à l'attitude hostile au monopole qu'avait lui-même adoptée le Conseil fédéral dans ses messages des 27 mai et 14 novembre 1924, elle confirma à l'unanimité son point de vue, c'est-à-dire: pas de monopole, cela n'excluant nullement que la Confédération prît des mesures pour favoriser la culture du blé en Suisse.

Cet ordre du jour épuisé, la Chambre de commerce entendit encore un de ses membres attirer l'attention sur le projet du Département fédéral des finances d'augmenter les droits de timbre, ainsi que l'impôt sur les coupons, de même que d'étendre cet impôt aux coupons étrangers. Le Vorort fit savoir qu'il avait demandé au Département d'être représenté dans la commission d'experts qui serait chargée d'examiner le projet. En réponse à une autre question, le Vorort donna aussi des renseignements sur ses démarches auprès des autorités fédérales et de la Chambre de commerce internationale à Paris au sujet des enquêtes d'agents du fisc américain chez des maisons exportatrices suisses.

H.

Au sujet du plaqué or

On nous communique deux pamphlets que la Manufacture genevoise de boîtes de montres, à

Genève, adresse à sa clientèle, au sujet de la réglementation du plaqué or.

L'un d'eux, tout au moins, contient à l'égard du Bureau fédéral des matières d'or et d'argent, et de la Chambre suisse de l'horlogerie, des appréciations malveillantes, pour ne pas dire plus, qui ne font certes pas honneur à ceux qui les ont énoncées, mais qui ne peuvent atteindre les institutions qui en font l'objet; celles-ci envisageant au-dessous de leur dignité de les relever.

Le grand grief qu'énonce la M. G. B. M. peut se résumer en ceci, c'est que, d'après elle, l'arrêté élaboré par le Bureau fédéral des matières d'or et d'argent, sur la réglementation du plaqué or tranche, dans ses articles *1* et *2*, la question de savoir si les fabricants utilisant le procédé par voie galvanique ont le droit de donner à leurs produits la dénomination de « plaqué ».

Or, rien n'est plus inexact et deux mots d'explications suffiront pour convaincre nos lecteurs du mal-fondé de cette appréciation.

La question doit être examinée à deux points de vue, à celui administratif et à celui judiciaire.

En ce qui concerne le premier, nous devons faire observer qu'au moment où le Bureau fédéral des matières d'or et d'argent a envisagé l'éventualité de mesures à prendre pour contrôler le plaqué, les deux procédés laminé et galvano étaient d'un usage courant et la dénomination de plaqué était employée indifféremment, pour leurs produits, par les fabricants de l'un ou de l'autre procédé.

La question de savoir si l'un d'eux avait seul le droit de porter le terme de « plaqué » à l'exclusion de l'autre, ne pouvait entrer dans la compétence de l'administration, puisqu'il s'agissait en l'espèce d'un cas de concurrence déloyale ressortant de l'autorité judiciaire.

Le Bureau fédéral des matières d'or et d'argent n'avait pas seulement le droit, mais l'obligation de tenir compte de la situation du moment et de prescrire des règles pour les deux systèmes en présence, en tenant compte des différences qui pouvaient exister entre eux. Réglementer le plaqué laminé sans s'occuper du galvano, c'était précisément trancher une question qu'il n'appartenait pas au Bureau fédéral à résoudre. C'était empiéter dans un domaine qui n'était pas le sien.

D'ailleurs, en procédant de la sorte, l'arrêté eut été forcément incomplet et n'aurait nullement répondu au but poursuivi, puisque le procédé par voie galvanique aurait été mis hors du contrôle prévu, tout en continuant à porter la dénomination de « plaqué ».

Si du point de vue administratif, nous passons à celui juridique, la question se présente comme suit:

Les fabricants de plaqué laminé envisagent que ceux qui utilisent le procédé par voie galvanique n'ont pas le droit de désigner leurs produits sous le nom de « plaqué » et que cette dénomination constitue un abus et un acte de concurrence déloyale. Ils demandent au Tribunal de se prononcer sur ce fait.

La question est ainsi posée sur son véritable terrain et nous ne voyons pas que la mise en application de l'arrêté par voie administrative puisse exercer une influence quelconque sur le jugement à intervenir.

Le Tribunal n'est nullement lié par les dispositions de police qui consacrent un état de fait et non un état de droit. Il pourra se prononcer en toute liberté sans avoir à se préoccuper des règles édictées par les pouvoirs publics pour réglementer l'usage des deux procédés qui sont d'usage courant aujourd'hui, et qui, tous deux, portent le nom de « plaqué ».

D'un autre côté, quel que soit le jugement rendu, l'arrêté qu'a pris le Conseil fédéral n'en conservera pas moins toute sa valeur.

En admettant que le Tribunal fasse droit aux prétentions des fabricants de plaqué laminé, les dispositions relatives au plaqué galvano tomberont d'elles-mêmes, puisque seuls les objets traités par le procédé du laminage pourront porter la dénomination « plaqué » et que de ce fait, ceux traités par la voie galvanique ne seront plus soumis au contrôle prévu par l'arrêté.

En admettant la seconde alternative, c'est-à-dire le droit pour les fabricants de galvano de mettre sur leurs produits le terme de « plaqué », l'arrêté s'appliquera ainsi aux deux sortes de plaqué et ne présentera pas la lacune qui se serait produite nécessairement si la réglementation ne s'était étendue qu'au plaqué laminé seul.

On pourrait objecter, sans doute, que l'autorité administrative aurait pu attendre le jugement du Tribunal avant de mettre en vigueur son arrêté. Etant donnée l'urgence qu'il y a de mettre un peu d'ordre dans ce domaine et les nombreuses réclamations que suscite dans le monde horloger la situation actuelle, cette solution n'était pas possible, car il est plus que probable qu'il faudra attendre certainement encore de nombreux mois avant qu'une solution soit donnée à la question juridique.

D'ailleurs nous le répétons, comme la mise en application immédiate de l'arrêté ne peut porter aucun préjudice aux fabricants de plaqué laminé et ne peut exercer aucune influecne sur la solution juridique nous ne voyons pas pourquoi il faudrait tergiverser, puisque chacun reconnaît que le contrôle du plaqué or mettra un peu plus d'ordre dans une fabrication trop longtemps abandonnée aux fantaisies individuelles et qu'il contribuera à maintenir la réputation du produit suisse à l'étranger.

Informations

Avis.

Les fabricants qui recevraient des demandes de

DUXVQCPXHVQ OKDC VHQQCVTEU,

sont instamment priés de se renseigner auprès de notre Bureau avant de répondre.

L'Information Horlogère Suisse
La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold-Robert 32.

Douanes

Italie. — Droits (Agio).

Du 21 au 27 septembre inclusivement, l'agio pour le payement des droits de douane est de *372* % (semaine précédente 374 %).

Norvége. — Agio.

Suivant communication du Consulat général de Suisse à Oslo, l'agio-or pour payement des droits de douane en Norvège, a été abaissé, avec entrée en vigueur le 1er septembre courant, de 60 % à *50* %.

Pologne. — Interdiction d'importation et augmentation de droits?

Quelques quotidiens ont publié que la Pologne avait majoré tous ses droits de douane et décrété de nouvelles interdictions d'importations.

Selon avis télégraphique de Varsovie, on s'attend, en effet, à quelques majorations et interdictions d'importation pour certains articles de luxe. Une décision n'est toutefois pas encore intervenue.

Chronique du travail

Suisse. — Le marché du travail au mois d'août 1925.

D'après les *Informations de statistique sociale*, la situation du marché suisse du travail ne s'est pas sensiblement modifiée au mois d'août. Les offices affiliés à l'Association des offices suisses du travail ont relevé 9895 demandes d'emploi à fin août au lieu de 9751 à fin juillet, c'est-à-dire 1 % de plus, et 2498 offres d'emploi au lieu de 2760, c'est-à-dire 9 % de moins. Pour 100 offres d'emploi, il y avait ainsi 396 demandes à fin août au lieu de 353 à fin juillet. Si les demandes d'emploi ont notablement augmenté en nombre par l'effet de la saison dans l'agriculture, le bâtiment, la métallurgie et l'hôtellerie, elles ont par contre légèrement diminué dans l'industrie textile et l'*industrie horlogère*. Les offres d'emploi ont surtout diminué dans l'agriculure, le bâtiment, la métallurgie et l'hôtellerie; c'est la saison qui en est principalement cause. L'augmentation des demandes d'emploi ne concerne que les hommes (4 %); chez les femmes ,on note un recul de 3 %. La diminution des offres d'emploi a bien plus gravement atteint les hommes (23 %) que les femmes (3 %) et, parmi les hommes, les non qualifiés plus que les qualifiés.

Le changement subi par le marché du travail en août de cette année mis en regard du changement subi le même mois des deux années précédentes donne le tableau ci-après:

		Nombre des demandes d'emploi		
		1923	1924	1925
31	juillet	22 722	8235	9751
31	août	22 554	8737	9895
Changement en %		— 1	+ 6	+ 1
		Nombre des offres d'emploi		
31	juillet	2 579	4461	2760
31	août	2 420	3608	2498
Changement en %		— 6	—19	— 9

Il ressort de ces chiffres que le changement est orienté dans le même sens cette année que l'année passée (progression des demandes et régression des offres d'emploi), mais qu'est cette fois moins prononcé, partant plus favorable. Il est par contre moins favorable qu'en 1923, année où l'influence saisonnière a coïncidé avec une amélioration prononcée des conditions économiques générales. Malgré la dépression qui s'est produite dans l'industrie textile en juin et juillet, la situation du marché du travail peut être envisagée dans l'ensemble comme satisfaisante.

Les *différents groupes professionnels* n'accusent la plupart qu'un changement purement *saisonnier*. Il faut en excepter l'*industrie textile* où, malgré la recrudescence de crise de l'industrie de la broderie, le nombre des demandes d'emploi a légèrement diminué, — ceci étant dû en partie à un courant migratoire vers d'autres branches industrielles (industrie de la soie artificielle) ou d'autres genres d'activité, — ainsi que l'*industrie horlogère* où le nombre des demandes d'emploi a aussi légèrement diminué.

Dans les *métaux et machines*, la plupart des professions accusent une légère augmentation du chiffre des demandes d'emploi en même temps qu'une diminution plus prononcée des offres d'emploi. Si l'on compare ces changements avec ceux du même mois des années précédentes, on constate qu'ils sont principalement dus à la saison. Ce sont toujours les mécaniciens qui, parmi les qualifiés, forment le plus grand contingent des demandeurs de travail (158 sur 591).

Dans l'*industrie horlogère*, les demandes d'emploi qui avaient été en augmentant notablement de fin juin à fin juillet, ce qui se rapportait exclusivement à la fabrication de la montre, et qui ont encore augmenté dans le courant d'août, d'après les données des offices du travail, sont ensuite allées en diminuant. Cette diminution des demandes d'emploi se remarque plus spécialement dans la fabrication de la montre; elle concerne aussi bien les hommes que les femmes. Dans les autres branches de l'industrie horlogère (fabrication de la boîte et bijouterie), le marché du travail s'est peu modifié.

Les prix de détail et le coût de la vie au mois d'août 1925.

Les changements dont les prix de détail ont été affectés au mois d'août sont en majeure partie de caractère saisonnier. Des hausses se sont produites dans la majorité des communes sur les œufs de caisse de l'étranger et les œufs frais du pays, de même que sur le beurre de table. Le porc frais est aussi légèrement monté dans plusieurs communes. Les baisses constatées concernent en première ligne les pommes de terre nouvelles, tant celles de l'étranger que celles du pays. Quelques communes ont relevé en outre de légères baisses sur le fromage maigre. La viande de veau a marqué de même une tendance à la baisse. Parmi les combustibles, on note quelques baisses sur les briquettes et le coke d'usine à gaz.

Voici quel a été le mouvement des prix dans les huit groupes de denrées auxquels se rapporte l'indice du coût de l'alimentation. Le groupe des œufs marque une hausse de 6 % par rapport au mois précédent; celui des produits laitiers, une hausse de 1 % qui est due à l'augmentation du prix du beurre. Les groupes des graisses et huiles comestibles, de la viande et charcuterie, du pain et autres produits de céréales, du café, thé, cacao, etc., sont par contre demeurés stationnaires. D'autre part, le chiffre concernant le sucre et miel a fléchi de 1 %,

celui concernant les pommes de terre et légumineuses de 22-24 %. Les hausses intervenues sur les prix des œufs et du beurre sont contrebalancées et au delà par la baisse du prix des pommes de terre, de sorte que le coût de l'alimentation dans son ensemble accuse une baisse de 1-2 % par rapport au mois précédent. L'augmentation de cette dépense depuis le mois de juin 1914 ressort à 64—65 % au lieu de 67 % le mois précédent.

On conclut également à une baisse du coût de l'alimentation, si l'on considère individuellement les relevés de prix des différentes communes. Cette dépense ne témoigne d'une légère hausse que dans une commune. Deux ne présentent pas de différence d'avec le mois précédent, toutes les autres accusent une baisse. Pour dix-sept communes, il s'agit d'une baisse de 1 %, pour onze, d'une baisse de 2 % et pour deux, d'une baisse de plus de 2 %.

L'indice du coût du chauffage-éclairage a été à peine affecté par les légères baisses qui se sont produites sur les prix de quelques combustibles. L'augmentation de cette dépense depuis le mois de juin 1914 ressort, comme le mois précédent, à 55—61 %.

En ce qui concerne l'habillement, on se réfère au nombre-indice calculé au printemps dernier, lequel donnait une augmentation de 80 % depuis le mois de juin 1914.

La dépense globale destinée à l'alimentation, au chauffage-éclairage et à l'habillement, rapprochée des prix de juin 1914, présente en août une hausse de 67—68 % au lieu d'une hausse de 69 % le mois précédent.

Voici quels ont été en août 1925, les prix les plus courants du commerce de détail dans les principaux centres horlogers:

Localités	Viande de bœuf av. charge	Porc frais	Veau	Lait
	Prix par ½ kg. en cts.			Prix par litre en cts
Bienne	180	160	200	39
Chx-de-Fds	180	200	240	38
Genève	180	250	275	40
Le Locle	170	180	200	38
Porrentruy	190	200	220	38
St-Imier	180	190	230	38
Schaffhouse	180	200	220	40
Soleure	180	200	250	39

	Beurre	Fromage	Pain complet	Pommes de terre du pays	Briquettes
	Prix par kg. en cts.				Prix par 100 kg. en cts
Bienne	620	400	60	20	780
Chx-de-Fds	650	380	59	25	670
Genève	640	380	58	22	850
Le Locle	640	370	57	24	660
Porrentruy	640	380	55	30	725
St-Imier	650	380	59	20	680
Schaffhouse	600	380	60	20	600
Soleure	620	380	60	20	700

Bureaux de Contrôle

Contrôle des métaux précieux.

Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un message à l'appui d'un projet de loi sur le contrôle des métaux précieux. Ce projet a pour but la revision intégrale des lois fédérales concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent, et dont plusieurs dispositions sont surannées et ont été devancées par le développement et les progrès de l'industrie des métaux précieux.

Les lacunes et imperfections de cette législation ont été maintes fois constatées au cours de ces dernières années et c'est ce qui a engagé les intéressés à solliciter des autorités compétentes l'élaboration de prescriptions légales propres à remédier aux défauts les plus graves.

Ce projet de loi contient les principes fondamentaux et les prescriptions essentielles des deux lois fédérales de 1880 et de 1886, et il ne prévoit somme toute, que le transfert dans la législation ordinaire des prescriptions ordonnées par les arrêtés du Conseil fédéral sur le contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine et sur le commerce des métaux précieux, pris en vertu des pleins pouvoirs. Les intéressés qui ne désirent pas pour leurs ouvrages le poinçon officiel, n'ont qu'à renoncer, comme par le passé, à l'insculpation du titre sur ces ouvrages.

La *Fédération Horlogère* aura l'occasion d'y revenir très prochainement.

Registre du commerce

Raisons sociales.
Enregistrements:

14/IX/25. — *Périat et Petignat,* soc. n. coll. (Constant Périat, Gaston Petignat ,tous deux d'Alle), terminages d'horlogerie, Alle.

14/IX/25. — *Pfister et fils,* soc. n. coll. (Alfred Pf. père et Alfred Pf. fils, de Trübschachen), nickelage, argentage et dorage de mouvements de montres, Sonvilier.

14/IX/25. — *Walther Alber,* (du Mont-Tramelan), fabr. d'horlogerie, Rue des Terreaux 33, La Chaux-de-Fonds.

15/IX/25. — *Josef Lauener* (d'Altdorf), horloger, commerce d'horlogerie et bijouterie, Altdorf.

18/IX/25. — *Compagnie horlogère des Pavillons S. A. (Pavillons Watch Company Inc.), (Pavillons Uhren-Gesellschaft A. G.),* soc. an. cap., fr. 22 000 nom., fabr., achat et vente d'horlogerie. Cons. Adm.: Gilbert Ebstein, de Genève. Siège: 17, Rue des Pavillons, Genève.

18/IX/25. — *Fluvius Chatelain* (de Tramelan-dessus) atelier de dorages, Rue de l'Industrie 23, Tramelan-dessus.

18/IX/25. — *Arthur Mathey,* (Henri-A. M., de Tramelan-dessus), atelier de pivotage, Reussilles, Tramelan-dessus.

18/IX/25. — *Charles Frattini,* (Ch.-Frédéric F., de Renan), atelier de dorages, Corgémont.

21/IX/25. — *Gottfried Reber-Sonnard* (de Dicki), sciage de pierres fines, Perles/Bienne.

21/IX/25. — *Gygi et Renfer,* soc. n. coll. (Friedrich G., de Kappelen, Karl R., de Longeau), fabrication de machines pour l'horlogerie, Longeau.

21/IX/25. — *Jérôme Konrad* (de Durrenroth), décolletages d'horlogerie, Moutier.

Modification:

7-9-12/IX/25. — La soc. n. coll. « Jules A. Monnier et Pellet, fabrication des montres Iris, Marcel et Relion (Iris, Marcel et Relion Watch Co.) », fabr. d'horlogerie, Bienne, est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par *Jules A. Monnier, fabrication des montres Iris, Marcel et Relion (Iris, Marcel et Relion Watch Mfg);* (J.-Albert M., de Sonceboz-Sombeval), fabr. d'horlogerie, Wasserstr. 28, Bienne.

Radiations:

19/IX/25. — *Ernst Metzger, Uhrenfabrik Ad Astra (Ad Astra Watch),* fabr. et commerce d'horlogerie, Granges.

19/IX/25. — *Albert Schild, Fabrique d'horlogerie Elite (Elite Watch),* fabr. et commerce d'horlogerie, Granges.

Faillites.
Révocation de la faillite:

10/IX/25. — *Dame Frieda Müller-Marti,* épouse de Walter Müller, ci-devant fabricant d'horlogerie, Soleure.

Ouverture de faillite.

10/IX/25. — *Metzger Ernest, Ad Astra Watch,* Granges.
Délai pour productions: 19 octobre 1925.
Assemblée des créanciers: 25 septembre 1925.

Concordats.
Sursis concordataire et appel aux créanciers:

8/IX/25. — *Fervet S. A.,* manufacture d'horlogerie, Rue de la Serre 37, La Chaux-de-Fonds.
Commissaire au sursis: Me André Marchand, avocat, La Chaux-de-Fonds.
Délai pour productions: 6 octobre 1925.
Assemblée des créanciers: 19 octobre 1925.

Délibération sur l'homologation du concordat:

6/X/25. — *Vaucher et Méroz,* fabr. d'horlogerie, Paix 3 bis ,La Chaux-de-Fonds.

7/X/25. — *André Leuthold,* fabr. d'horlogerie, Rue Léopold-Robert 25, La Chaux-de-Fonds.

7/X/25. — *Alexis Voirol,* horloger-bijouterie, Neuchâtel.

Registre des régimes matrimoniaux.

14/IX/25. — Les époux *Antoine Gerlach,* monteur de boîtes, à Genève), chef de la maison « Antoine Gerlach »), et Marguerite-Jeanne née *Meylan,* ont adopté le régime de la séparation des biens (C. c. art. 241 et suiv.).

La poste étant responsable de la distribution du journal, n'admet d'autres réclamations que celles faites **directement** *par l'abonné auprès du bureau qui le dessert.*

COTES

22 septembre 1925

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 135,— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500,— »
» laminé, pour doreurs	» 3550,— »
Platine manufacturé	fr. 23.05 le gr.

Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

Londres	Comptant 18 sept.	Comptant 21 sept.	A terme 18 sept.	A terme 21 sept.
Cuivre	61 15/16	62 1/16	62 13/16	62 15/16
Electrolytique	67 3/4	68 —	68 1/4	68 1/2
Etain	260 5/10	262 1/16	262 3/16	264 1/16
Plomb	40 —	40 1/2	36 13/16	37 1/4
Zinc	37 5/16	37 5/8	36 3/4	36 15/16
Paris	**16 sept.**	**17 sept.**	**18 sept.**	**19 sept.**
Platine	83.000	83.000	83.000	83.000
Or	14.800	14.800	14.800	14.800
Argent	540	540	540	540
Londres				
Or	84/11 1/2	84/11 1/2	84/11 1/2	—
Argent	32 5/8	32 11/16	32 5/8	32 5/8
New-York				
Argent	70 7/8	70 7/8	70 3/4	71 1/8

Change sur Paris . . . . . fr. 24.40

Escompte et change

			Parité en fr. suisses	Escompte %	Demande	Offre
Suisse				4 à 4 1/2		
France	100	Frs	100.—	6	24.40	24.70
Gr. Bretagne	1	Liv. st.	25.22	4 1/2	25.09	25.13
U. S. A.	1	Dollar	5.18	3 1/2	5.16	5.195
Canada	1	Dollar	5.18	—	5.155	5.19
Belgique	100	Frs	100.—	5 1/2	22.65	22.95
Italie	100	Lires	100.—	7	21.05	21.30
Espagne	100	Pesetas	100.—	5	74.30	74 70
Portugal	100	Escudos	560.—	9	25.—	28.—
Hollande	100	Florins	208.32	4	207.90	208.50
Allemagne	100	Reichsmk	123.45	9	123.15	123.55
Autriche	100	Schilling	72.93	9	72.80	73.30
Hongrie	100	Cour.	105.—	9	72.60*	72.90*
Tchécoslov.	100	Cour.	105.—	7	15.32	15.37
Russie	100	Roubles	266.67	5 1/2	—	—
Suède	100	Cr. sk.	138.89	5	138.75	139.25
Norvège	100	Cr. sk.	138.89	5	109.—	111.—
Danemark	100	Cr. sk.	138.89	5 1/2	127.—	128.50
Bulgarie	100	Leva	100.—	10	3.72	3.77
Roumanie	100	Lei	100.—	6	2.50	2 55
Yougoslavie	100	Dinars	100.—	6	9.18	9.23
Grèce	100	Drachm.	100.—	10	7.45	7.65
Pologne	100	Zloty	100.—	12	85 —	87.—
Turquie	1	Liv. turq.	22.78	—	2.90	2.96
Finlande	100	Mks finl.	100.—	8	13.—	13.10
Argentine	100	Pesos	220.—	6 1/2	209.—	210.50
Brésil	100	Milreis	165.—	—	70.—	74.—
Indes	100	Roupies	168.—	4	187.—	191.—
Japon	100	Yens	258.—	7,3	210.—	216.—

*) par million

Cours du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort	fr. 17,90 à fr. 18,20 le karat.
Eclats de diamant pur	» 17,40 » » 17,70 »
Poudre de bruteur	» 2,50 » » — »

(Communiqué par *Lucien Baszanger, Genève).*

Banque Nationale Suisse.

Situation au 15 Septembre 1925.

	Actif.		Changements depuis la dernière situation
Encaisse métallique:		Fr.	
or . . . 490.283.869,30			
argent 88.318.890,—	578.602.759,30	+	437.327,30
Portefeuille	295.126.010,61	—	9.264.192,23
Avoir à vue sur l'étranger .	21.239.000,—	—	3.965.300,—
Avances sur nantissements .	41.628.965,86	—	1.367.031,64
Titres	7.112.696,60	+	18.205,30
Correspondants	19.622.700,87	+	5.644.166,94
Autres actifs	17.351.888,92	—	1.143.573,89
	980.684.022,16		
	Passif.		
Fonds propres	31.940.858,48		—
Billets en circulation	709.534.345,—	—	12.786.080,—
Virements et de dépôts . . .	139.844.962,03	+	3.053.856,55
Autres passifs	19.363.816,65	+	91.825,13
	980.684.022,16		

L'Etablissement d'Art et d'Industries graphiques
HAEFELI & Co, La Chaux-de-Fonds
recommande ses ateliers
d'Imprimerie, de Lithographie, de Photogravure, de Galvanoplastie, de Reliure et de Dessin
aux abonnés et lecteurs de la « Fédération Horlogère Suisse.»
Point d'intermédiaires,
d'où bienfacture, rapidité et économie pour nos clients.

Banque Fédérale

Société Anonyme

La Chaux-de-Fonds

Ouverture de Comptes créanciers et débiteurs.
Changes. Achat et vente de monnaies étrangères
Avances sur Titres.
Placement de Fonds.
Ordres de Bourse.
Matières Or et Argent.
Location de Coffres-forts.

— Toutes opérations de Banque. —

HUILE „TELEA“ pour Chronomètres, Montres, Barillets, Pendules, etc.

QUALITÉ EXTRA FINE, GARANTIE

Spécialité : Qualité chronomètre pr petites pièces et horlogerie soignée.
En vente chez tous les fourniturists, et à la 3573

Fabrique des Huiles „TELEA“ LA CHAUX-DE-FONDS Côte 7. Tél. 20.59

TORAN Matière radio-active

éprouvée depuis 10 ans, d'une luminosité extraordinaire et stable. Durabilité minimale 8-10 ans. Article de confiance. 4201
Vente exclusive pour toute la Suisse :

Max Pohland, Garnissage Mapo, Soleure. Tél. 1083 Posage soigné,

SPÉCIALEMENT pour L'HORLOGERIE et les Industries annexes

BREVETS D'INVENTION
DÉPÔTS DE MARQUES DESSINS ET MODÈLES
OFFICE W. KOELLIKER BIENNE

93 RUE CENTRALE
TÉLÉPHONE 11.22

2220

Arbres de Barillets soignés
Tiges garnies
sont livrés rapidement par la 4515

Fabrique „AZURÉA“
CÉLESTIN KONRAD, MOUTIER
Demandez échantillons et prix. — Téléphone 89

La Maison
E. von Kaenel & Fils
à St-Imier
soigne d'une façon irréprochable, l'exécution de

Dorages **Nickelages** **Argentages**

Prix modérés Téléphone 2.53

de mouvements et roues en tous genres. 4281

Tissu métallique **„SOUPLEX“** remplace la moire
Breveté et déposé

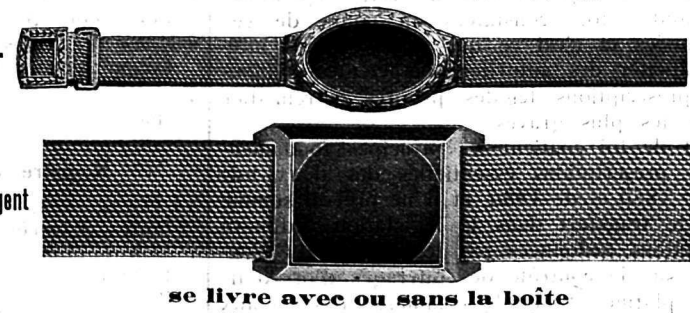

se livre avec ou sans la boîte

GAY FRÈRES à Genève, rue des Glacis de Rive, 12
à Paris, rue Christine, 2, VIe

OSTARA WATCH, GRENCHEN

Maison fondée en 1905 **W. RIS** Maison fondée en 1905

* Fabrication de tous genres **Montres Syst. Roskopf** *

depuis 16 à 20 lignes

SPÉCIALITÉS : 4376

13''' Roskopf Bracelets et 13''' Roskopf Smoking

réglées à la minute, seule fabrique pour cet article.

19 lig. Roskopf, façon 8 jours - Ancre - 8 3/4 lig. rond, 6 1/2 lig. oval, 6 3/4 - 10 lig. rect.

Grande production. Livraison rapide et de confiance. Prix avantageux.

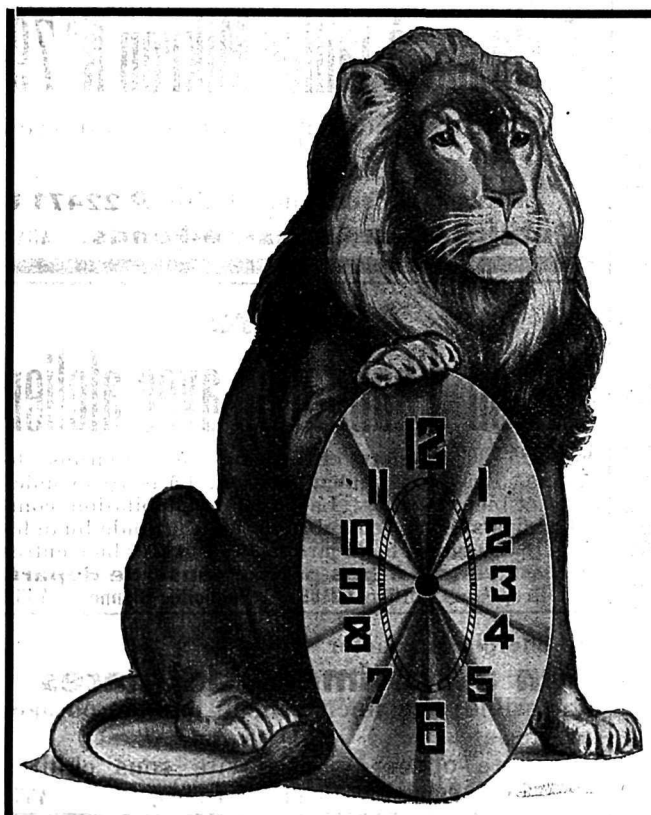

CADRANS MÉTALLIQUES

A qualité égale, qui livre le plus avantageusement?

Qui a toujours le plus grand choix dans toutes les nouveautés du jour?

C'est...

La Fabrique de Cadrans métalliques S.A.

BIENNE, Rue de l'Hôpital 20 3020

Fabricants

soucieux d'obtenir des fournitures d'horlogerie soignées, adressez-vous sans crainte à la

FABRIQUE ALLIMANN & GIROD

A COURT

JURA-BERNOIS

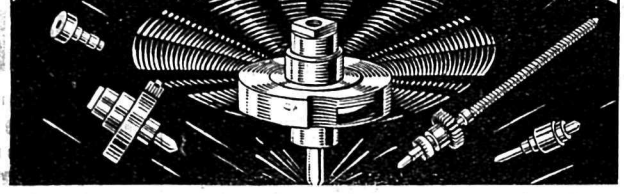

RESSORTS DE MONTRES

Qualité garantie pour petites et grandes pièces.

COMMISSION EXPORTATION

J. HOFMANN

Büren s. A. 4460

FABRIQUE de PIERRES FINES

pour l'horlogerie soignée et bon courant

CHARLES HARTMANN

Téléphone 14.85 **BIENNE-BOUJEAN** Téléphone 14.85

RUBIS — SAPHIR — GRENAT — Spécialité de trous olivés

Installation spéciale pour entreprise par grande série.

— Maison renommée pour la bienfacture de ses produits. —

Interchangeabilité absolue. 4392

Fabrique de Boîtes argent et galonné

HEURI FRÈRES

ROSIÈRES (SOLEURE) **SELZACH** (SOLEURE

Téléphone N° 11 **Bureau à Rosières** Téléphone N° 2

Boîtes rondes, illusions et mirages.

Boîtes de formes 10 1/2 et 13 lignes. — Rectangulaires 6 3/4 lignes.

Boîtes carrées et allongées 10 1/2 lig., à anses larges ou à cornes.

Boîtes illusion carrées biseau à cornes 10 1/2 et 11 lig.

Lépines et savonnettes en tous genres et toutes grandeurs.

Mirages 9 lignes. 4176

Travail soigné et bon courant. Prompte livraison.

Fabrique d'ébauches et finissages Berger & Co, Oberdorf

Nouveaux calibres interchangeables 18 lig. cyl.

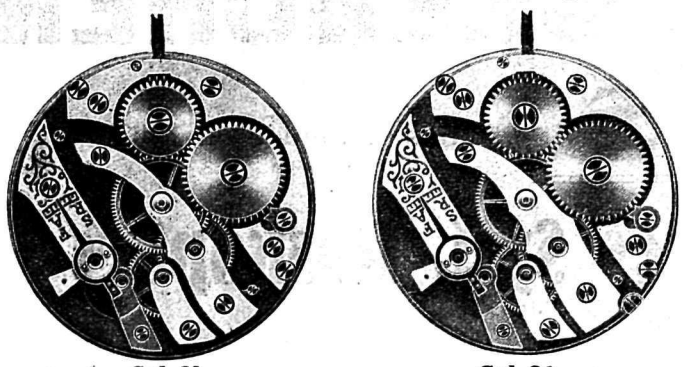

Cal. 31 Cal. 32

Nous livrons ces calibres avec tous les avancements.
Sertissage soigné. Prix le plus avantageux.
Spécialité: Petites pièces ancre, rond et de forme.

Fabrique de Ressorts de montres „LE ROSEAU"

Rocher 11 **PERRIN & Cie** Tél. 16.28

LA CHAUX-DE-FONDS

Spécialité de ressorts demi renversés et renversés

Commission depuis 4 lignes. Exportation

Ressorts donnant toute garantie, stabilité dans le nerf.
Ressorts avec brides et genres américains. 4427

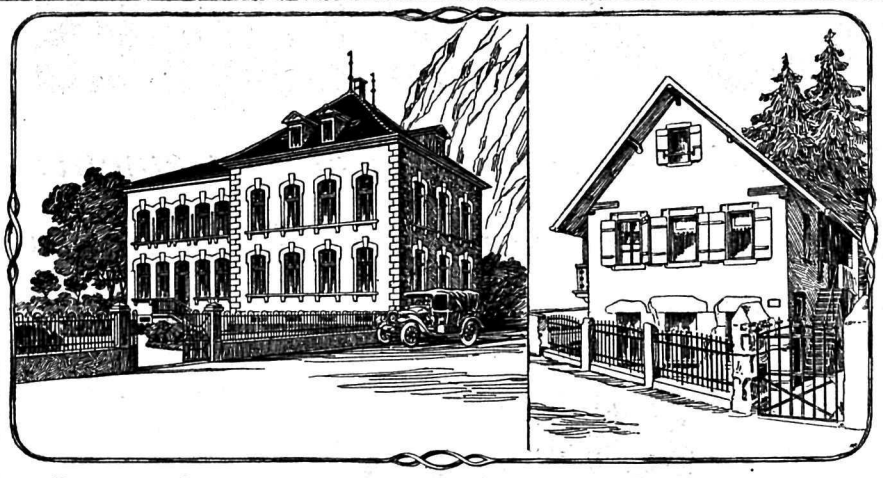

Adoucissage — Nickelage — Argentage

Bain extra blanc en tous genres Bon courant et soigné

JOSEPH KURZ, FLEURIER

Téléphone 123 — Compte de chèques 1004 4549

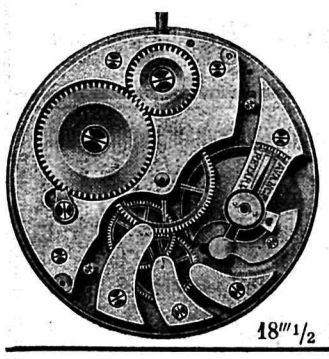

Fabrique d'Horlogerie de Delémont S. A.

Téléphone 72

Ebauches et Finissages

ancre et cylindre, lépines et savonnettes

Ebauches 8 jours. Calibres spéciaux.

La fabrique ne termine pas la montre.

$18'''1/2$ 27 douz.

Atelier de dorure et d'argentnre. Platinage

Spécialité pour vieil or et vieil argent inaltérable

Grainage à la poudre d'or et d'argent garanti

GRAINAGE MÉCANIQUE

Sablage épargne. Bronzage pour médailles et divers

Prix spécial pour série 4556

GUSTAVE ZOBRIST

ex-chef d'atelier de fabriques suisse et française

Coulouvrenière 40 **GENÈVE** Téléph. Stand 9.85

Demandes d'emplois

COMPTABLE

Demoiselle ayant travaillé plusieurs années dans une grande maison d'horlogerie, au courant de tous les travaux, de bureau **cherche place** de suite ou époque à convenir.

Bonnes références.

Adresser offres s. chiffre **P 16166 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 4565

Fabriques de boîtes

Fraiseur sur tous métaux **cherche emploi.**

Adresser offres sous chiffre **P 16165 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4564

Offres d'emplois

On cherche

directeur pour un commerce d'exportation de montres. Suédois, anglais et italien, ainsi qu'une caution exigés.

Offres sous chiffre **Kc 7136 Y** à **Publicitas Berne.** 4557

DIVERS

Fabrique de boîtes métal et acier, en tous genres. 4563

Viktor Flury, Deitingen.

Téléphone N° 15.

CARTONNAGES en tous genres 2847

GEORGES STÉHLÉ

Numa Droz 75. Téléphone 13.66

La Chaux-de-Fonds

Achat et Vente

DISPONIBLE

45 cartons montres argent galonnées, ancre, 10 rub.

Une certaine quantité: calottes argent niel, cylindre, 10 pierres.

calottes $6\,3/4$ lig., or 14 et 18 kts, cyl., 10 pierres.

mouvements ancre 19 lig., 15 pierres. 4567

montres 19 lig., nickel, lépines, ancre, 15 pierres.

Faire offres **case postale 12299, Soleure.**

Cherchons

à acheter mouvements $5\,1/4$ lig., Hora, $6\,1/2$ lig., Eterna et $6\,3/4$ lig., Eta ou Felsa. Offres détaillées avec tous derniers prix, sous chiffres R 3186 U à Publicitas Bienne. 4556

On demande offres pour

MOUVEMENTS

$9\,3/4$ lig., platine, $5\,1/4$ lig., rectangle et ovale, cylindre et $6\,3/4$ lig., rondes, ancre.

Ecrire s. chiffre **P 5132 P** à **Publicitas Porrentruy.** 4553

OFFRES D'EMPLOIS

VOYAGEUR

très sérieux et expérimenté dans la branche horlogère **serait engagé.** Avenir intéressant en cas de convenance.

On exige références de premier ordre.

Faire offres sous chiffres **P 22449 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 4526

ACHAT ET VENTE

CANADA

Sommes acheteurs au comptant de tous genres montres et calottes.

Livraisons immédiates.

Adresser offres sous **P 22454 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4529

Nous achetons

Machines à tailler Mikron N° 79

très peu usagées, se trouvant en très bon état.

Adresser offres sous chiffre **P 22471 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4548

A vendre

Maison d'habitation avec atelier

pour 25-30 ouvriers et bureau, aux environs de Bienne. Les deux immeubles sont bâtis très solidement et bien installés. La maison d'habitation comprend 5 chambres, chambre de bain, grande buanderie, etc. Grand et beau jardin. Le tout très bien entretenu est **vendu à bas prix pr cause de départ.**

Offres sous chiffre **T 3188 U** à **Publicitas Bienne.** 4552

On cherche à acheter

un assortiment de glaces

si possible avec aménagement pour le posage, layette, etc.

Faire offres au plus vite sous chiffres **P 22486 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4551

Four électrique

Hoskinns

état de neuf, cause double emploi, **à vendre** chez **J. Golay**, fabricant de balanciers, **Sentier.** 4508

Disponible de suite

Lép. argt gal. cyl. 6 et 10 r. $18'''$
Lép. métal $18'''$ cyl. 6 et 10 r.
Cal. nick. mirages $11'''$ à 2^{4} 2 p.
Cal. nick. mir., $11'''\,3/4$ pl. s. p.
Mouvements $6\,1/2'''$ oval, cyl.
Mouvements $6\,3/4'''$ rect., cyl.
Mouvements $9'''$ rond et $10\,1/2'''$.

Bonne qualité. **Prix avantageux.** 4559

PRAYÉ WATCH

Bassecourt

Pierristes

On cherche fournisseur régulier pour cal. $5\,1/4$ lig. à $10\,1/2$ lig., par fortes quantités, qualité soignée.

Faire offres avec indication des prix sous chiffre **Q 3182 U à Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4555

A vendre

certaine quantité de **mouvements pour l'Allemagne** en $5\,1/2$ et $10\,1/2$.

S'adresser 2me étage, rue **Heilmann 4, à Bienne.** 4561

Fabrique d'AIGUILLES de Montres

LE SUCCÈS

Téléph. 19.44 **Chaux-de-Fonds** Succès 5 - 7

Aiguilles élégantes, bien finies, bon marché

— Voir les nouveaux modèles — 4485

DIVERS

Contrôle anglais

Retour des envois: 5 à 7 jours

Prix défiant toute concurrence

Poinçon neutre

Geo Bouveraf & Co, Birmingham

30, Frederick Street 3591

Aux Grossistes

Fabricant spécialisé dans la fabrication de pièces or tous genres et tous titres, en grandeurs 8 3/4 et 10 1/2 lig., ancre et cylindre, cherche relation avec grossistes pour livraisons régulières.

Bonne qualité garantie - Prix très avantageux.

Ecrire sous chiffre **P 20069 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4455

Mouvements et calottes cyl.,

vue et 1/2 vue 5 1/4, 6 1/2, 6 3/4 lig., de forme.

or, argent et métal, 8 1/2, 8 3/4, 9, 10 1/2 lig., ronds.

Livraison rapide. — Prix avantageux.

„SULLY WATCH"

125, Paix 125, **Chaux-de-Fonds**

TÉLÉPHONE 21.57 4519

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3

GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS TAILLERIES VENTES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 4143

Boîtes argent, galonné et niel

DOLCA S. A.

NEUCHATEL-PLAN

Tél. 14.51

livre dans les meilleurs conditions tous genres de boîtes, grandes et petites pièces, prêtes à recevoir le mouvement. 4545

TERMINEUR

avec atelier bien organisé prend terminage 16 - 18 lig., ancre, à prix modérés.

Offres sous chiffres **F 2825 Sn** à **Publicitas Soleure.** 4558

DEMANDES D'EMPLOIS

Commis de fabrication

Demoiselle ayant longue expérience de l'horlogerie, bien au courant de la fabrication, des fournitures, boîtes, cadrans et des travaux de bureau, cherche place d'avenir pour époque à convenir. Certificats à disposition.

S'adresser par écrit sous chiffre **P 16153 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4528

Jeune homme

25 ans, ayant fait ses études à l'Ecole de commerce de Chaux-de-Fonds, travaillé dans importante fabrique de cette ville et rentrant d'Amérique du Sud, où il a travaillé et voyagé dans grande maison d'horlogerie, cherche place dans maison sérieuse, où il pourrait aussi entreprendre des voyages.

Adresser offres sous chiffres **P 16159 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4546

DIVERS

Pour vos **mouvements** ancre, 8 3/4, 6 1/2, 6 3/4, 9 3/4, lig., adressez-vous à 2791

John Simon

Doubs 13,

La Chaux-de-Fonds,

qui livre bien et avantageusement.

Billes

en

Acier, Bronze

où tout autre métal

Précision parfaite.

Qualité irréprochable

AMSLER & Co

FEUERTHALEN - SCHAFFHOUSE

3716

Vérifiages de pierres fines

Ne vous tourmentez pas pour ce travail, adressez-vous au spécialiste **A. Girard** à **Erlach,** qui fait vérifiages très soignés et vérif. 2 côtés. 2679

PITONS

tous genres 4430

Plaques turques

Fournitures diverses

GRANDJEAN FRÈRES

Le Locle

DÉBOUCHÉS!

Adresses actuelles des grossistes d'horlogerie en Allemagne, Pays Scandinaves, Hollande, Espagne, France, Italie, Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, etc., etc. 4510

Henri Rychner, Zurich 4.

Offres d'emplois

Pour Londres

Chef de fabrication ou chef d'ébauches expérimenté, capable, énergique, est demandé pour diriger fabrication de fournitures d'appareils spéciaux.

La préférence sera donnée à employé connaissant l'anglais.

Situation d'avenir.

Adresser offres de suite avec certificats à la **Fabrique d'Horlogerie LeCoultre & Cie, au Sentier.** 4547

Achat et Vente

Qui serait preneur

de lépines 18 1/2 lig. ancre, 15 pierres, complètes ou mouvements seuls, ainsi que calottes 13 lig. ancre, bonne qualité? Demandez prix et échantillons sous chiffre **P 22410 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4504

Montres 20 dollars or

toujours en stock, ainsi que nombre d'autres pays d'Europe, Asie, Amérique, etc.

Ecrire sous **O 26197 L** à **Publicitas Lausanne.** 4453

Bracelets

extensibles, métal doré, toutes largeurs, en 9, 11, 13 et 17 maillons 4466

à vendre

livraison immédiate, grandes quantités.

ERNEST MEYER,

Rue Neuve 26, **Bienne.**

Tél. 19.17

Montres et Mouvements

ancres et cylindres toutes grandeurs sont livrés avantageusement et régulièrement par

Henri Bourquin

NEUVEVILLE

4503 Téléphone 89.

Mouvements cylindres

de 5 1/4 à 10 1/2 lig., sont fournis avantageusement par 4467

Jean MATTHEZ

Grenier 23,

La Chaux-de-Fonds.

Genre allemand

18‴ arg. gal., 6 et 10 r., cyl., disponible de suite.

Bonne qualité. 4560

Prix avantageux.

Prayé Watch,

Bassecourt.

Extensibles

or 14 kt. sont demandés

Faire offre avec prix à case postale 2749 Tramelan. 4509

Demandes d'emplois

Jeune

comptable-correspondant

allemand, français, bien au courant de tous les travaux de bureau et de la branche horlogère, capable d'entreprendre des voyages,

cherche place stable.

Offres sous chiffre **F 3153 U** à **Publicitas Bienne.** 4530

ACHAT ET VENTE

Machines à vendre

3 machines automatiques à pivoter «Mikron» avec renvois, meules saphir, pinces.
1 appareil à affûter les meules saphir av. renvoi.
1 appareil à faire les cames pour machines à pivoter.
1 machine à river les roues.
1 machine à sertir.
1 vic-vac semi-automatique pour rouler les pivots avec renvoi.
1 vic-vac à main pour rouler les pivots.
1 tambour double pour blanchir pièces trempées, avec renvoi.
1 lapidaire pour brunissoires avec meules.
3 micromètres à cadran.

S'adresser à 4498

ZÉPHIR S. A.

Rue du Faucon 14, **Bienne.**

ALLEMAGNE

à céder à conditions avantageuses :

Montres-bracelets

forme ronde, 10 1/2 lig. } 0,585 contrôle allemand argent } et 18 k.
» illusion, »
» fantaisie, »
» illusion, »

fortes boîtes, mouvements 10 1/2 lig. ancre, 15 rubis à seconde, article soigné.

Vente au comptant.

Adresser offres sous chiffre **P 22382 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 4465

A vendre

144 calottes, 10 lig. ancre, 15 rubis, cad. émail, boîte argent 0,800, mirage, demi-unie et demi-niel.
144 calottes, 10 1/2 lig., ancre, 15 rubis, cad. émail radium, boîte argent 0,925 ronde.
432 ébauches 10 1/2 lig., Michel, serties 15 pierres grenat, nickelées.
144 ébauches, 10 1/2 lig., Robert, serties 15 pierres grenat, nickelées.
195 douz. boîtes, 13 lig., acier nickelé, carré, illusion.
265 douz. boîtes, 13 lig., laiton nickelé, lentille.

Adresser offres sous chiffre **P 22487 C** à **Publicitas Bienne.** 4554

On demande à acheter quelques

grosses de boîtes argent galonné

cuvette métal, 18 lignes.

Payement comptant.

Ecrire sous chiffre P 22461 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4542

Demandons offre et dernier prix pour

mouvements sans marque 5 1/4 lig. tonneau

15 rubis rouges, spiral plat, cadr. argent mat.

Pressant. Délai de livraison.

Adresser offres sous chiffre **P 22459 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.** 4543

Bucarest

Grossiste demande offres en calottes depuis 7 1/2 jusqu'à 13 lignes, cylindre et ancre, bon courant, en métal et argent.

Offres à adresser sous

Casutza Postală N° 248,

4550 **à Bucarest.**

Disponible de suite

mouvements 9 lig. cyl. S. P., à pont, demi-vue, avec cadrans mét. doré.

F. Nyffeler-Murer, Horlogerie,

4552 **Biberist.**

Fabrique d'Ebauches

ENICAR

Longeau près Bienne

Téléphone No 12 — Télégrammes : Enicar Longeau

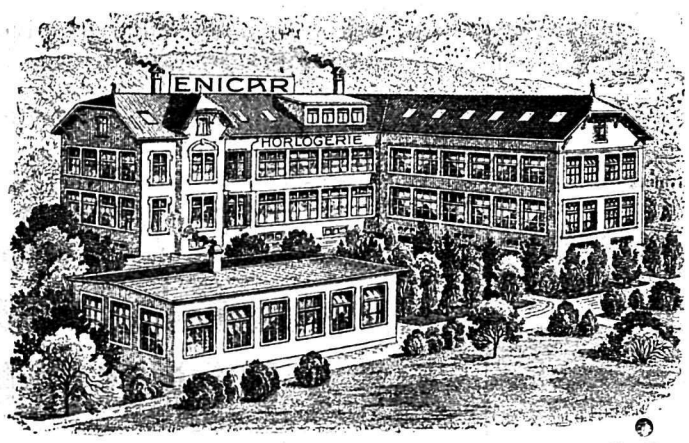

Spécialités :

Ancre, 10 1/2 lig., à vue, lépine et savonnette.

Cylindre, 8 3/4, 9 et 10 1/2 lig., à vue, lépine et savonnette, avec et sans seconde. — Calibre plat.

— Interchangeabilité absolue. —

CALIBRES RÉSERVÉS. CALIBRES RÉSERVÉS.

Ancre 10 1/2 lig. cal. 3

Cyl. 8 3/4 lig., à vue cal. 70

Cyl. 10 1/2 lig., à vue cal. 50

A.R

Transports internationaux

J. Véron, Grauer & Cie

La Chaux-de-Fonds

EXPÉDITIONS D'HORLOGERIE

par services spéciaux combinés
embarquement par nos succursales du Havre, Marseille, etc.

Service spécial hebdomadaire accompagné
sur le Havre en connexion avec les paquebots-postes de la Compagnie Générale Transatlantique sur New-York
et de la Canadian Pacific pour le Canada, etc.

Agence en douane à Morteau, Pontarlier, Bellegarde

Service de contrôle et garantie pour l'Horlogerie

Importation — Transit — Exportation

Devis et renseignements gratuits 4127

Se méfier des imitations en métal trop mince

Quinquets électriques

modernes

bras mobiles

en tous sens

réflecteur aluminium

sont fournis avantageusement par

Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz

Branche Electricité 4437

Le Micromètre

TAVANNES WATCH Co S. A.

DIVISION MACHINES

TAVANNES (Suisse)

est construit spécialement pour l'**INDUSTRIE HORLOGÈRE**

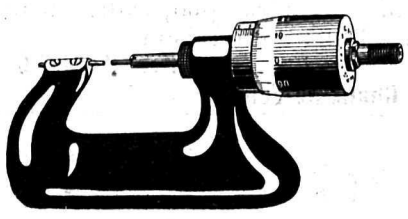

Becs spéciaux

Micromètres verticaux 0-25 m/m

Micromètres horizontaux 0-15, 0-25 m/m, 25-50 m/m

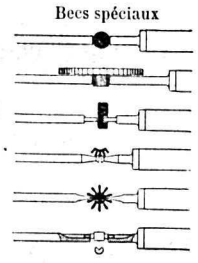

Broches tournantes *Broches rectilignes*

Savonnettes et Lépines

L.U.C

or et argent, 12 à 22 lignes, ancre

Précision et bon courant.

Rue Léopold Robert 74, La Chaux-de-Fonds

SERTISSAGES

en tous genres et toutes grandeurs, depuis **4 1/4** lignes

Travail prompt et soigné. Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59 2199 **Léopold Robert 109, 2me étage**

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A. 2902

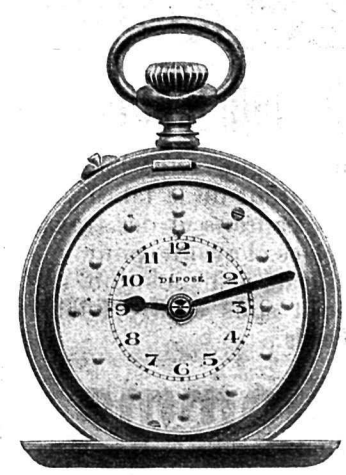

Montres pr dames aveugles

15 lignes 2902

Grandeur naturelle

Tous les genres ROSKOPF